



Procès-verbal
Conseil d'administration
du 07 mai 2009

Approuvé au conseil d'administration du
03 juillet 2009

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 07 mai 2009 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente puis procuration à M. Taillefait
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent puis procuration à M. Clédy
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Procuration à M. CHRISTOFOL
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
M FRAILE Antoine	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent
Mme LERAY-RICHOMME Anne- Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente puis procuration à M. Saulnier
Mme REY Anne	IMIS - ESTHUA	Présente
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Mme BERNARD Emilie	IMIS-ESTHUA	Procuration à M. Lemaître
Collège étudiants		
M. DRONNE William	UFR Médecine	Présent
Mlle BARRAULT Auriane	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Fé2A	Absente
M. BENOITON François	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FUSEAU Quentin Titulaire	UFR Droit, Economie et Gestion UNEF	Présent
M. CRESPIEN Benoît Titulaire	UFR Droit, Economie et Gestion UNI	Présent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusée
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Absent
M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Procuration à M. Moguedet
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Présente
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Absent

Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Martina
Total membres statutaires : 31 24 membres présents, 3 procurations, 4 membres absents		

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général
M. GUEHO - Représentante du Recteur
Mme REMERAND - Agent comptable
Mme De RUGERIIS - Directrice des Ressources Humaines

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. TACHEAU - Directeur du SCD
M. Didier LEGALL - Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
M. Daniel SCHAUB - Directeur de l'UFR Sciences
M. Olivier DUVAL - Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
M. Philippe VIOLIER - Directeur de l'IMIS-ESTHUA
M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA
M. Yves MEIGNEN - Vice-Président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective
M. Jean-Louis FERRIER - Vice-Président du Conseil Scientifique
M. Eric DELABAERE - Vice-Président du CEVU
M. John WEBB - Vice-Président des Relations Internationales

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations	4
1.1. PRES UNAM : premier conseil d'administration	4
1.2. Masterisation	4
1.3. Passage aux responsabilités et compétences élargies	4
2. Organisation de l'année universitaire 2008-2009	5
3. Projet immobilier Institut Montéclair	6
4. Enquête Laboratoires	7
5. Dispositions Budgétaires	7
5.1. Liste des marchés publics conclus en 2008	7
5.2. Demandes d'adhésions	8
5.3. Tarifs de la formation continue	8
5.4. Tarif de l'espace culturel	8
5.5. Forum annuel des doctorants	8
6. Enseignements et vie étudiante	9
6.1. DU Formation complémentaire en gynécologie obstétrique pour l'Asie du sud est	9
6.2. Convention Master Physique entre l'Université d'Angers et l'Université du Maine	9
6.3. Demandes de subvention FSDIE	9
6.4. Avenant 8 à la convention constitutive du GIP FIU-UMVF	9
7. Politique budgétaire	10
8. Bilan social 2008	10
9. Procédures de recrutement des PAST et des ATER	11
10. Cadre dérogatoire de la gestion des personnels contractuels administratifs et techniques	11
11. NBI administratives et techniques 2009-2010	12
12. Primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques 2009-2010	12
13. Convention Institut Confucius	13
14. Procès verbal du CA du 17 mars 2009	13
15. Questions diverses	13
15.1. Cas particulier d'un personnel contractuel	13
15.2. Motion	14

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H30. Il explique aux administrateurs qu'il vient de recevoir une délégation d'étudiants de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines qui souhaitait s'exprimer sur l'organisation de cette fin d'année universitaire, à l'ordre du jour de ce conseil d'administration. Il précise qu'il devra quitter la séance pour une conférence de presse sur ce nouveau calendrier et que Monsieur MOGUEDET, en tant que vice-président du conseil d'administration, présidera la séance pendant son absence. La chronologie des points soumis à l'ordre du jour sera modifiée en conséquence.

1. Informations

1.1. PRES UNAM : premier conseil d'administration

Le premier conseil d'administration du PRES UNAM en formation limitée aux quatre membres fondateurs se tiendra à Angers jeudi 14 mai 2009. Ce conseil élira le président du PRES. M. MARTINA est officiellement candidat. L'objectif est d'ouvrir le PRES aux écoles et d'avoir un conseil d'administration complet avant l'été.

M. MARTINA rappelle que le lancement aura lieu le 29 juin dans un lieu qui reste à déterminer pour des raisons d'équilibre et de représentation de la Région et des autorités de l'Etat.

1.2. Masterisation

M. MARTINA explique que les concours sont reconduits dans le même format que l'année dernière. L'Université d'Angers va donc assurer les préparations au CAPES et à l'Agrégation mais, sans compétence particulière dans le dispositif actuel, elle n'assurera pas celle de Professorat des écoles. Reste la question de l'inscription des étudiants : la modalité d'inscription sera-t-elle la même que l'année dernière ou aura-t-elle lieu dans les différentes UFR ?

1.3. Passage aux responsabilités et compétences élargies

M. MARTINA rappelle qu'il souhaite proposer le passage aux responsabilités et compétences élargies pour le 1^{er} janvier 2010 sous réserve de l'accord des Ministères concernés et de celui du conseil d'administration.

Dans un premier temps, la procédure envisagée avec la délégation ministérielle reçue le 5 mars dernier était d'obtenir d'abord des Ministères un accord sur le plan technique sur la capacité de l'université à passer aux RCE et de demander ensuite au conseil d'administration de statuer.

Désormais, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a choisi d'inverser le calendrier : le conseil d'administration se prononcera avant la demande officielle du passage aux nouvelles compétences devant les Ministères.

M. TAILLEFAIT estime souhaitable que des représentants d'universités déjà autonomes (présidents, directeurs de composantes, administration et enseignants-chercheurs) puissent partager avec l'Université d'Angers leur expérience. De plus, selon lui, des scénarios administratifs pourraient être proposés sous la forme de simulations, notamment dans la gestion des ressources humaines. Cela permettrait d'apprécier les implications en termes de nouvelles compétences et en termes d'organisation pour anticiper le plus possible les conséquences du passage aux compétences élargies.

M. MARTINA explique que les points soulevés seront étudiés pour essayer d'appréhender les enjeux techniques et les apports possibles du passage aux RCE. Les aspects techniques de contrôle de la masse salariale, les techniques envisagées pour prévoir son évolution et pour dégager des marges de manœuvre seront à appréhender. M. MARTINA rappelle que même si cet exercice ne constituera pas une situation réelle, il ne sera pas pour autant forcément spéculatif et, qu'effectivement, l'apport d'un témoignage d'un ou deux présidents pourrait être tout à fait intéressant. Compte tenu des agendas chargés de chacun, M. MARTINA ne peut s'engager à une telle venue mais il affirme qu'il essaiera de le faire lors d'un conseil d'administration en juin ou juillet.

M. SAINT ANDRE considère le passage aux RCE comme un moment crucial de l'université. Il estime que les composantes ont le sentiment de ne pas être bien préparées ni même formées à ce changement. Cela alors que le passage aux compétences élargies modifiera de façon assez radicale les relations entre

les services centraux et les composantes, l'organisation générale et le management de l'Université. Pour lui, il paraît donc essentiel d'avoir l'écho non seulement d'un président mais aussi d'acteurs de terrain et d'organiser la formation des personnels qui seront impliqués dans la gestion et la prospective qui est forcément impliquée par les compétences élargies.

M. MARTINA explique qu'il s'est déjà engagé à organiser au moins deux présentations sur les sites de Saint Serge et Belle Beille. Il rappelle que les services centraux sont en charge de la mise en place technique du passage aux RCE et qu'ils ont déjà enclenché des démarches qui ont été saluées par le Ministère. Toutes les implications qui peuvent être anticipées sur le fonctionnement de l'université, et notamment les conséquences qui en découlent dans les composantes, seront étudiées. Ce projet nécessite d'être volontaire tout en restant prudent. M. MARTINA reste confiant quant à la partie purement technique mais la prudence s'impose quant aux implications et aux marges de manœuvre qui découlent de l'autonomie.

M. TAILLEFAIT estime que le passage aux compétences élargies sera l'occasion d'une réflexion sur un projet d'université et sur une définition du rapport entre les composantes et les services centraux. Il a l'impression que le passage aux compétences élargies sera plutôt axé sur les services centraux. Il considère pourtant que les composantes seront la scène d'enjeux importants de la réforme.

M. MARTINA conclut en affirmant que le passage aux RCE doit se faire dans une démarche explicative et d'adhésion et qu'il faudra en imaginer les conséquences. Il rassure M. HAMARD en expliquant que ses interventions sur le sujet sur les sites de Saint Serge et de Belle Beille seront ouvertes à tous les personnels.

2. Organisation de l'année universitaire 2008-2009

M. MARTINA explique que toutes composantes n'ont pas été touchées de la même manière, dans l'organisation de leurs enseignements et dans leurs contrôles de connaissance. Il a demandé aux composantes de lui faire le retour des perturbations et des compensations de cours qui avaient permis de résoudre ce type de problème. Ces solutions ont été remontées au ministère.

La situation à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines nécessite une modification du calendrier universitaire. En effet, le non respect des maquettes sur lesquelles s'appuient les habilitations, et donc le caractère national des diplômes, étant manifeste, le calendrier initialement prévu des examens ne peut être maintenu.

Cette situation doit mettre chacun devant ses responsabilités. Sur cinq ans, la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines a été occupée quatre fois. Malgré tout le travail des enseignants et étudiants pour mettre en avant les atouts de cette faculté, ce type d'action met à mal la crédibilité de cette dernière.

M. MARTINA rappelle que le CEVU a voté un texte d'orientation prenant en compte les problèmes spécifiques des étudiants, et donc la volonté de libérer ces derniers en juillet et août. Le conseil de gestion de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines a approuvé la mise en œuvre des mesures nécessaires pour répondre aux habilitations. Il explique que ces mesures doivent être ratifiées par le conseil d'administration et que le plan d'aménagement de l'année universitaire 2008 2009 a été envoyé au ministère sous réserve de ce vote.

M. MARTINA explique qu'il a reçu une délégation d'étudiants qui ont voté, dans une assemblée générale, le refus de cette modification de calendrier. Ils considèrent que le rattrapage peut se faire dans les quinze jours restants.

M. MARTINA estime que ces positions ne sont pas conformes à la réalité. Il rappelle que l'aménagement du calendrier présenté aux administrateurs offre certaines garanties : liberté en juillet août, maintien du bénéfice du stage pour les étudiants qui partent pendant cette période, adaptation de l'emploi du temps des étudiants travaillant le samedi.

Mme REY s'interroge sur l'organisation des UEL et sur la situation des étudiants étrangers qui sont venus en semestre d'étude à Angers.

M. DELABAERE explique que pour un certain nombre d'UEL, l'impact de la situation est réel. M. MARTINA explique qu'il ne faut pas qu'il y ait de conséquences de cette modification de calendrier sur celui des

autres composantes.

Pour ce qui est des étudiants étrangers, M. MARTINA rappelle qu'en principe, ces étudiants sont soumis au calendrier de l'université et qu'il se termine en juin.

M. WEBB explique que les étudiants en échange participeront pour la plupart aux examens. Il rappelle néanmoins que ces étudiants ont passé un contrat avec leur établissement d'origine et les modules suivis à Angers pourront ne pas être validés par ce dernier, faute d'enseignement. M. WEBB estime qu'il y aura forcément des conséquences sur les futurs échanges internationaux pour l'UFR Lettres, langues et sciences humaines.

M. FOURCARDE demande quelle est la position des personnels et des étudiants de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines, à savoir si ce calendrier présenté sera bien appliqué.

M. LE GALL explique que le climat est tendu. Certains enseignants estiment qu'il est impossible de ne pas acter la décision prise par les étudiants en assemblée générale. Quelques enseignants ont fait remarquer que l'accord pris offrait beaucoup de garanties pour les étudiants.

M. MARTINA rappelle que le conseil de gestion de l'UFR Lettres, langues et sciences humaine a voté pour ce plan par treize voix contre une et que les enseignants ont une obligation de service.

M. FRAILE et M. DENECHERE confirment que la proposition de report du calendrier avait été bien acceptée. Le débat est ouvert parce qu'une assemblée générale d'étudiants, qui n'ont pas forcément participé au mouvement, a voté contre ce qui avait été acté par l'ensemble des instances institutionnelles. Le conseil d'administration ne peut pas prendre une autre position que celle du CEVU et du conseil d'UFR.

M. CHRISTOFOL est satisfait de cet accord. Il regrette que le ministère n'ait pas pris ces responsabilités durant le conflit et qu'il souhaite les prendre que maintenant.

M. HAMARD exprime le point de vue des personnels administratifs et techniques de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines qui sont favorables à ce nouveau calendrier.

M. CRESPIN estime indispensable de suivre le calendrier qui a été voté au sein d'instances démocratiquement élues et de ne pas se laisser intimider par une assemblée générale. De plus, il estime que les étudiants qui n'ont pas participé au mouvement n'ont pas à subir les conséquences de ce dernier. Il s'exprime contre la prolongation du calendrier et regrette les conséquences économiques pour les étudiants les plus modestes.

M. BENOITON estime qu'il est possible d'aménager les cours et de garder les agendas. Dans le cas d'une prolongation du calendrier, il souhaite que des garanties soient prises pour ne léser aucun étudiant. M. MARTINA confirme que des garanties ont été négociées.

M. MARTINA rappelle qu'il est attendu pour une conférence de presse à ce sujet et soumet aux voix le nouveau calendrier universitaire.

L'organisation de l'année universitaires 2008-2009 est approuvée à la majorité avec 26 pour et 1 abstention.

M. MARTINA quitte la salle et M. MOGUEDET préside la séance.

M. DELABAERE propose de contacter le CROUS pour faire le point sur les disponibilités en chambres d'étudiant pour le mois de juin. De plus, M. DELABAERE rappelle que le CROUS dispose d'un fond national d'aide d'urgence.

M. CRESPIN demande si c'est au CROUS d'assumer la responsabilité de l'inaction et de la passivité de l'université. Il précise que le fond national d'aide d'urgence du CROUS est à destination des étudiants en difficulté dans le cadre du bon déroulement de l'année universitaire. Il demande à l'université de créer un fond d'aide aux étudiants qui le demandent.

M. MOGUEDET rappelle que l'ordre du jour est modifié dans sa chronologie.

3. Projet immobilier Institut Montclair

M. MOGUEDET explique que le projet immobilier Montclair a pour objet la construction d'un nouveau

bâtiment. Il rappelle qu'il existe actuellement un bâtiment Montéclair qui accueille des équipes de recherche et la bibliothèque universitaire de médecine. Il a été demandé un financement au CPER pour restructurer ce bâtiment ancien et mal adapté aux travaux de recherche. Il a été accepté pour une somme de sept millions d'euros. La réhabilitation de ce bâtiment ancien posait quelques problèmes. L'université a proposé de modifier ce projet et de construire un bâtiment neuf indépendant.

Ce bâtiment va accueillir quatre structures qui travaillent toutes autour du petit animal et qui collaboreront avec les équipes de recherche d'IRIS. Le projet a été réévalué pour une livraison en 2012 à 8,7 millions d'euros. Le financement du supplément a été assuré oralement par la Région des Pays de la Loire sur le plan de relance régionale et confirmé par la presse locale il y a quelques jours.

M. MOGUEDET annonce que la partie ressources humaines du dossier n'est qu'indicative.

M. SAINT ANDRE regrette qu'on ne l'ait pas consulté. Il souhaite apporter quelques modifications sur la présentation de ce dossier :

- Ce bâtiment ne peut pas s'appeler "institut Montéclair", puisqu'il existe déjà un institut Montéclair à Angers qui s'occupe des déficients visuels.
- P 2 : L'équipe 15 de l'unité 892 (Y. Delneste) sera également accueillie au sein du bâtiment IRIS en construction sur le Plateau dit des « Capucins » au CHU.
- P 3 : Le terme « conventionnel » doit être supprimé de l'expression « animalerie hospitalo-universitaire : SCAHU PPF (P. ASFAR) »
- P 3 : Le GIS maladies rares : 3 doit être supprimé des contrats (2004-2007) cités.
- P 4 : L'équipe UPRES-EA 3860 de A. Furber s'appelle « Protection myocardique et remodelage du myocarde ».
- P 6 : Suppression du texte de : « Les technologies... à ...des études histologiques »
- L'UFR des sciences médicales s'appelle l'UFR médecine.

M. TACHEAU estime, qu'étant donné que la bibliothèque universitaire sera transférée prochainement, ce n'est pas un argument probant et qu'il convient de le retirer de la page 6.

Le projet immobilier Montéclair (hors ressources humaines) modifié et son plan de financement sont approuvés à la majorité avec 23 voix pour et une abstention.

4. Enquête Laboratoires

M. FERRIER présente les résultats de l'enquête sur les laboratoires. L'université se structure autour de cinq pôles de recherche. Cette enquête porte sur les ressources humaines dans chacun des laboratoires au 31 décembre 2008.

Les données de cette enquête sont purement déclaratives. Elles permettent de retrouver le potentiel par laboratoire et de quantifier le poids de chacun des pôles.

A partir de ces données, certaines informations peuvent être mises en évidence et contribuer à la prise de décision de la politique d'accompagnement des laboratoires.

5. Dispositions Budgétaires

5.1. Liste des marchés publics conclus en 2008

M. MOGUEDET explique que, réglementairement, la liste des marchés publics conclus au cours de l'année doit être validée par le conseil d'administration.

M. TAILLEFAIT demande si on a une idée du nombre de référés pré-contractuels dont ont fait l'objet ces marchés. Mme REMERAND répond qu'ils sont peu nombreux. Il y a par contre des demandes régulières d'explication.

M. TAILLEFAIT demande si un lien a été fait entre notre politique de marché public et celle du développement durable. M. MOGUEDET rappelle qu'il s'agit effectivement d'un engagement de notre établissement mais que la première étape de la procédure doit avant tout être le respect des textes législatifs en la matière. Cet élément intervient ensuite, dans les critères établis dans le cahier des charges.

Enfin, M. TAILLEFAIT souhaiterait savoir comment s'exprime l'attention portée par notre établissement sur les critères sociaux des entreprises. Il rappelle le souci rencontré régulièrement : à savoir le volume de travail demandé à une équipe de moins en moins nombreuse (ex : marché nettoyage) ; ce qui engendre un certain nombre de dysfonctionnements.

M. HAMARD confirme que les conditions de travail de ces personnels ont déjà été dénoncées sous la présidence précédente.

M. PAPA VOINE explique que des interventions auprès de la société de nettoyage ne sont possibles que si les problèmes sont remontés au service des marchés reprenant les faits et les reproches de manière précise.

La liste des marchés publics conclus en 2008 est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.2. Demandes d'adhésions

M. MOGUEDET présente les demandes d'adhésions pour 2009.

Objet de l'adhésion	Montant 2009	Centre Financier
CPU (CONFÉRENCES DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ)	7 975 €	CF 900-105
CEVPU (CONFÉRENCE DES ÉTUDIANTS VICE-PRÉSIDENTS)	300 €	CF 900-105
GIP CAMPUS FRANCE (COMPLÉMENT DÉCISION DU CA 17/03/09)	239.20 €	CF 900-301
CRITT (CENTRE RÉGIONAL POUR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE)	250 €	CF 911RUA12 (laboratoire LINA)
FILIÈRE ETIC LEA VALLEY	150 €	CF 911RUA12 (laboratoire LINA)

M. CHRISTOFOL estime que l'adhésion à la CPU est onéreuse et espère que d'autres services sont rattachés à cette dernière.

Les demandes d'adhésions 2009 sont approuvées à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.3. Tarifs de la formation continue

M. MOGUEDET rappelle qu'au dernier conseil d'administration, des tarifs de formation continue ont été approuvés. Ceux présentés aujourd'hui concernent l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé et une action FLE dont les tarifs pour 2008 2009 n'avaient pas eu l'aval des administrateurs.

Le cadre général de tarification de la formation continue de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé à partir de 2009 est approuvé à l'unanimité avec 24 voix pour.

Les tarifs de l'action FLE « Echange étudiants Université de Vérone » pour 2008-2009 sont approuvés à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.4. Tarif de l'espace culturel

M. MOGUEDET présente les tarifs de l'espace culturel à partir de 2009. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.5. Forum annuel des doctorants

M. MOGUEDET rappelle qu'au cours du forum annuel des doctorants, un concours est organisé. Est présentée devant les administrateurs, la possibilité d'acquiescer des prix.

L'acquisition de quatre prix d'une valeur totale de 1197,20 euros, pour le 9^{ème} concours du forum annuel des doctorants, sur le budget de l'école doctorale est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

6. Enseignements et vie étudiante

6.1. DU Formation complémentaire en gynécologie obstétrique pour l'Asie du sud est

M. DELABAERE présente le DU Formation complémentaire en gynécologie obstétrique pour l'Asie du sud-est. Il s'agit de concrétiser sous la forme d'un DU, une intervention qui existe déjà. Il s'agit d'une formation en gynécologie donnée aux médecins de l'Asie du sud est. Il s'adresse donc à des populations qui ont très peu de moyen. De plus, certains frais sont pris en charge par le Ministère des Affaires étrangères. Par conséquent, cette formation, si elle est approuvée, bénéficie d'une exonération totale.

La création du DU Formation complémentaire en gynécologie obstétrique pour l'Asie du sud-est, notamment sa partie financière (exonération totale), est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

6.2. Convention Master Physique entre l'Université d'Angers et l'Université du Maine

Il s'agit d'une convention relative à une formation co-habituée et qui fonctionne depuis 2008. Cette convention permet de régulariser son fonctionnement effectif.

La convention Master Physique entre l'Université d'Angers et l'Université du Maine est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

6.3. Demandes de subvention FSDIE

M. DELABAERE présente les demandes de subvention au titre du FSDIE qui ont reçu un avis favorable du CEVU.

Nom du projet	Objet de l'action	Nom de l'association	Montant de la subvention
Médecine et totalitarisme : voyage d'étude à Auschwitz	Visite du ghetto juif de Cracovie : ce voyage s'insère dans une réflexion sur le rôle des médecins sous le régime nazi.	COMA	2 371 €
Projet humanitaire au Burkina Faso	- Aide médicale dans un dispensaire de brousse pendant 3 semaines - Distribution de matériel médical	CAP BURKINA	900 €
Saison 2009 festivals De cour à jardin et Premier rappel	Montage de 8 créations théâtrales en 2009	Les Tréteaux	6 000 €

Les demandes de subvention FSDIE pour les associations COMA, CAP BURKINA et Les Tréteaux sont approuvées à l'unanimité avec 24 voix pour.

6.4. Avenant 8 à la convention constitutive du GIP FIU-UMVF

M. SAINT ANDRE explique qu'il s'agit du renouvellement de l'adhésion à l'université médicale virtuelle francophone. Cette structure met à disposition des ressources numériques aux enseignants et étudiants et met à contribution des enseignants et des étudiants pour produire des ressources numériques. Il rappelle que l'Université d'Angers fait partie des membres fondateurs de ce GIP. M. SAINT ANDRE explique que l'UMVF évoluera prochainement vers l'UNF3S. Il a donc été proposé de proroger avec des modifications mineures le GIP en attendant le changement de structure.

L'avenant 8 à la convention constitutive du GIP FIU UMVF est approuvé à l'unanimité avec 19 voix pour.

7. Politique budgétaire

M. MARTINA, revenu de la conférence de presse, préside à nouveau le conseil. Il présente la politique budgétaire de l'établissement.

La commission du budget se réunira plus tôt que les années précédentes. De plus, une présentation globale du budget sera exposée aux membres de cette commission. Enfin, les ressources affectées dans le cadre du budget le seront en deux parties. Tout d'abord, ce que l'on pourrait appeler le socle de base qui aura pour objet d'assurer le fonctionnement courant de l'activité des composantes ou services. La seconde partie budgétaire développée sera construite à partir d'appels à projets.

M. MARTINA explique que désormais les composantes ou services bénéficient d'une capacité d'initiative, rendue possible par l'augmentation de la DGF. Ces projets devront s'intégrer dans la politique d'établissement. L'idée étant, qu'avec ces appels à projets, puisse se mettre en place un contrat d'objectifs et de moyens.

Pour l'année 2009, le socle de base a déjà été approuvé par le conseil d'administration. Ce socle de base a pour vocation d'évoluer puisque les conditions d'exercice de ce socle changent d'année en année. Il faudra donc déterminer des critères simples d'évolution de cette partie.

La procédure de la partie « appels à projets » est déjà lancée. Les composantes et services doivent faire remonter des projets qui entrent dans le projet de l'établissement. Dans ces projets, des emplois de contractuels ponctuels peuvent être demandés.

Parallèlement à cela, et en dehors de la partie variable appels à projets, pour satisfaire des besoins pérennes en personnels, des financements, issus de l'augmentation de la DGF, seront proposés pour les composantes, services et laboratoires.

M. MARTINA explique que la procédure est lancée et que les directeurs des laboratoires, des composantes et des services ont déjà reçu les documents.

M. SAINT ANDRE demande comment se fera la coordination entre les demandes des laboratoires et celles des composantes. M. MARTINA explique que cette coordination est prévue dans la phase du choix des projets par le bureau, par la commission du budget et par le conseil d'administration.

M. LEMAITRE remarque que derrière des emplois que l'on qualifie de pérennes, il n'y a plus d'emplois statutaires. Les représentants du personnels sont contre et inquiets. Il demande si un personnel titulaire pourrait postuler pour occuper ce poste pérenne. M. MARTINA confirme que cette possibilité sera examinée. Il rappelle qu'il préférerait des postes de titulaires et qu'il continue à demander une répartition des postes au sein des universités. Cela étant dit, l'université doit agir avec cette contrainte et répondre aux besoins par d'autres moyens. M. LEMAITRE souhaite que l'objectif prioritaire de l'université, à savoir que les fonctions pérennes soient assurées par des personnels titulaires, soit communiqué au ministère. M. LEMAITRE estime que le document transmis aux directeurs valide le fait que le passage aux RCE permet de s'appuyer sur des emplois de contractuels.

M. MARTINA exprime son désaccord. Il ne valide en rien, par l'envoi de ce document, la politique qui consiste à apporter des ressources financières à la place d'emplois publics. Il considère que les moyens financiers supplémentaires pourront pallier certains besoins mais il n'oublie en rien qu'il manque 206 postes de titulaires à l'Université d'Angers.

M. HAMARD exprime également son inquiétude face à cette politique de non création de poste et de repyramidages. Il observe que les postes repyramidés sont occupés par des contractuels. Il n'a toujours pas eu connaissance du retour de la première campagne de repyramidage de 2007. M. MARTINA le note.

8. Bilan social 2008

M. MARTINA explique que le bilan social 2008 est une mine d'informations intéressantes. M. MARTINA remercie la direction des ressources humaines pour tout le travail effectué. Il rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter des suggestions sur la présentation de ce bilan social.

9. Procédures de recrutement des PAST et des ATER

M. MARTINA explique que la loi impose un recrutement particulier pour les PAST et les ATER. Une procédure de recrutement a donc été rédigée pour une plus grande transparence et pour que les conseils de gestion des composantes retrouvent, en partie, la maîtrise de leurs recrutements.

Ces procédures ont été examinées par le CTP. L'idée générale de ces procédures est de recruter les PAST et les ATER sur la base d'une commission mixte qui proposera aux instances compétentes la nomination des PAST et des ATER. Par ces nouvelles procédures, les conseils de gestion retrouvent leur capacité d'initiative dans le recrutement de ces derniers. De plus, la composition de la commission mixte a été réfléchi pour établir un équilibre entre le rôle du comité consultatif et le rôle du conseil de gestion.

M. MARTINA explique que M. TAILLEFAIT a exprimé des souhaits de modifications pour alléger une procédure qu'il juge trop lourde, notamment sur la composition de la commission.

M. TAILLEFAIT explique que la difficulté réelle pour les ATER et les PAST est leur recrutement, pas les procédures. Pour résoudre ce problème, la procédure doit être la plus simple possible. Il suggère que l'instance qui propose au président le recrutement soit le conseil de gestion.

M. MARTINA estime qu'un cadrage est nécessaire et que la situation antérieure était aussi complexe. L'idée de la composition de la commission mixte est de donner au comité consultatif un rôle à jouer dans toutes les phases du recrutement.

M. FRAILE et M. SCHAUB estiment souhaitable que les spécialistes d'une discipline puissent être aussi partie prenante dans la procédure de recrutement et donc être membres de la commission mixte.

Mme BAULANT regrette les anciennes commissions de spécialistes qui permettaient une meilleure représentativité des économistes et gestionnaires.

M. SAULNIER demande si un PAST peut participer au recrutement d'un PAST. M. MARTINA répond que le conseil de gestion restreint est composé des enseignants chercheurs mais que cela pourrait être précisé dans le texte.

M. MARTINA propose de soumettre la composition de la commission mixte au vote. La composition et le mode de désignation des membres de la commission mixte sont approuvés à la majorité avec 19 pour, 2 contre et 1 abstention

M. MARTINA propose quelques allègements à la procédure suggérés par M. TAILLEFAIT :

- suppression dans les deux procédures du membre suppléant,
- suppression de la règle du quorum pour la deuxième réunion,
- le président de la commission **peut** nommer deux rapporteurs par candidat
- pour la deuxième réunion, les candidats **peuvent** être auditionnés
- p7 : Le président de la commission mixte renseigne pour chaque dossier (retenu ou pas à l'audition) l'ANNEXE 2-1 à laquelle sera jointe la liste d'émargement, ANNEXE 1, **et éventuellement les rapports.**

M. DENECHERE demande si le rapporteur doit rendre un rapport écrit. M. MARTINA lui répond que non.

Les procédures de recrutement des PAST et des ATER modifiées sont approuvées à l'unanimité avec 20 voix pour.

10. Cadre dérogatoire de la gestion des personnels contractuels administratifs et techniques

M. MARTINA présente le cadre dérogatoire de la gestion des personnels contractuels administratifs et techniques qui complète le cadre général déjà approuvé par le conseil d'administration. Il concerne les dérogations envisagées à la durée et à la rémunération.

Les dérogations envisagées à la durée concernent le renouvellement éventuel de contrat. M. MARTINA explique qu'une procédure spécifique serait enclenchée dans le cas où le contrat serait envisagé au-delà de la troisième année. A l'issue des six ans, et suite à une procédure précise, ce contrat pourrait déboucher éventuellement sur un CDI.

Les dérogations à la rémunération concernent des contrats hors cadre sur des fonctions très spécifiques.

M. FRAILE rappelle que ce texte a fait l'objet d'une concertation et a reçu un avis favorable au CTP du 02 avril. Il rappelle que les dérogations liées à la durée concernent aussi les contrats B et C qui, par ces cadres, peuvent être de 12 mois dans l'intérêt du service.

M. LEMAITRE demande comment les administrateurs seront informés du bilan social de ces contrats (leur évolution et leur classement).

Mme DE RUGERIIS explique que les contractuels apparaîtront dans le bilan social sous la forme définie dans ce cadre. Elle explique que la situation de chaque contractuel sera étudiée au cas par cas et qu'ils seront informés individuellement.

M. LEMAITRE aimerait également que l'ancienneté des contractuels soit connue. Mme DE RUGERIIS explique que ce type de données est individuel et qu'en termes de chiffrage, cet élément de gestion ne lui semble pas pertinent à analyser.

M. LEMAITRE ne partage pas son avis. L'ancienneté des contractuels va devenir une donnée primordiale et permettra de savoir combien de personnel sont proches du CDI.

M. MARTINA estime que la question peut se poser sur l'ensemble du personnel et que son traitement peut être compliqué. La question est notée.

Le cadre dérogatoire de la gestion des personnels contractuels administratifs et techniques est approuvé à la majorité avec 17 voix pour et 3 abstentions.

11. NBI administratives et techniques 2009-2010

M. MARTINA rappelle que chaque année, les NBI sont soumises au vote du conseil d'administration.

M. PAPA VOINE présente le cadre de gestion des NBI. A partir de là, l'université a mis en place un système d'alternance entre certains services.

Les NBI administratives et techniques 2009-2010 sont approuvées à l'unanimité avec 20 voix pour.

12. Primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques 2009-2010

M. MARTINA estime que ces primes pour des charges supplémentaires sont très inférieures à une rémunération normale du travail fourni. L'idée est d'amorcer un rattrapage par étape et d'aligner les primes des vice-présidents et des directeurs d'UFR au niveau de celles des directeurs d'IUT et d'écoles internes.

Il explique que la décharge horaire des vice-présidents non statutaires enseignants du secondaire devra correspondre à la moitié du service d'un enseignant chercheur (96 heures TD).

M. MOGUEDET explique que la quasi-totalité des primes a augmenté de 21%. De nouvelles primes ont été créées :

- prime de responsable de stage pour les licences professionnelles et les masters 2 professionnels
- prime pour le responsable des jardins botaniques
- prime pour le responsable des stages hospitaliers pour la pharmacie
- prime pour le responsable de la certification en langues

La prime du chargé de mission C2i a été augmentée de plus de 21 % car la charge est particulièrement lourde.

M. MOGUEDET explique que les primes pour les fonctions types sont des primes dont le montant est maximal.

M. PAPA VOINE précise que ces primes seront versées service fait en juillet 2010 au taux en vigueur de l'heure complémentaire.

Les primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques 2009-2010 sont approuvées à la majorité avec 18 voix pour et 1 abstention.

13. Convention Institut Confucius

M. MARTINA rappelle la teneur générale du projet. Il explique qu'il s'agit d'un projet politique et régional. Le projet s'est concrétisé assez rapidement. Avant la finalisation de l'accord en Chine, la Mairie d'Angers et le chargé de mission chinois ont négocié directement le texte présenté avec le han ban, indépendamment des universités partenaires.

M. MARTINA a conscience que sur un plan juridique et technique, ce texte comporte des « lacunes ». Il explique qu'il a obtenu de la Mairie d'Angers un accord écrit certifiant que la participation de l'université ne dépassera pas 15 000 euros.

M. MARTINA explique que derrière cet accord cadre, une association sera créée et va régir l'Institut. Les statuts sont en cours de rédaction.

M. MOGUEDET explique que le service juridique de l'université a proposé des modifications ; ce qui a été très mal interprété par la Mairie d'Angers.

M. PAPA VOINE précise que le service juridique a réalisé deux pages de remarques dans des délais très courts qui n'ont pas été suivi d'effet. La responsabilité des services doit donc être totalement dégagee.

M. TAILLEFAIT constate que cet accord comporte beaucoup d'erreurs juridiques.

Mme GUEHO se demande quel est le rôle de l'université dans cet accord. M. MARTINA lui répond que les étudiants pourront suivre des formations proposées par l'Institut. De plus, cela participera au rayonnement de l'université.

M. DENECHERE demande si on peut modifier ce texte. M. MARTINA explique qu'il a été validé comme cela par nos partenaires chinois et qu'il le sera par nos partenaires français.

La convention Institut Confucius est approuvée à la majorité avec 12 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

14. Procès verbal du CA du 17 mars 2009

M. LEMAITRE souhaite que soit ajouté le terme restreint à la commission d'action sociale qui étudie les demandes d'aide exceptionnelle.

Le procès verbal du conseil d'administration du 17 mars 2009 modifié est approuvé à l'unanimité avec 16 voix pour.

15. Questions diverses

15.1. Cas particulier d'un personnel contractuel

M. CHRISTOFOL pose la question d'un cas particulier d'un personnel, contractuel depuis un certain nombre d'années à l'université et sur les possibilités d'un passage en CDI. M. MARTINA explique qu'il ne peut pas répondre sur ce cas particulier en séance mais il assure M. CHRISTOFOL que la situation est en cours de traitement maintenant que les cadres de gestion ont été approuvés.

15.2. Motion

M. MARTINA explique qu'un étudiant en informatique a été reconduit à la frontière. Il est intervenu auprès des autorités deux fois en appui à cet étudiant.

M. SCHAUB explique qu'il s'agit d'un problème récurrent et il faudra prévoir dans les UFR un référent pour ces étudiants pour qu'ils puissent suivre le dossier et informer l'université de l'avancée des dossiers.

La motion suivante est approuvée :

« Le CA de l'Université d'Angers réuni le 7 mai 2009 réaffirme l'objectif d'ouverture internationale et d'accueil des étudiants étrangers qui est celui de toutes les universités et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Au cours de cette année, un étudiant étranger régulièrement inscrit à l'Université d'Angers a été frappé par une obligation à quitter le territoire français sans que la possibilité lui soit laissée de terminer l'année commencée. Cela n'est pas acceptable.

Le CA juge indispensable que tout étudiant étranger puisse pouvoir terminer une année universitaire qu'il a commencée.

Il mandate donc son Président pour qu'il rappelle au Préfet du Maine-et-Loire cette position de principe de l'Université d'Angers et en réfère au Ministère de l'Intérieur. »

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 16 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 19H04.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,**
Daniel MARTINA

**Le Secrétaire Général
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PAPA VOINE

